

Saint-Denis, le 5 août 2016

COMMUNIQUÉ

Nouvelle expulsion de Roms à Saint-Denis le 4 août ! NON AUX EXPULSIONS SANS SOLUTION DE RELOGEMENT !

Le jeudi 4 août, 200 personnes ont été expulsées du bidonville situé avenue du Président Wilson à Saint-Denis. Le 28 juillet ce sont 13 familles vivant depuis 5 ans dans un immeuble au 250 Bd Boissière à Montreuil qui ont été expulsées. Elles avaient été expulsées auparavant d'un terrain sur lequel elles ont vécu pendant 5 ans également. Plusieurs des 40 habitants étaient inscrits à Pôle Emploi, 4 demandes de logement sont en cours ; 6 enfants scolarisés, 4 femmes enceintes et 5 nourrissons vivaient dans ce lieu. Si l'expulsion de St Denis était « attendue », ce n'était pas le cas de celle de Montreuil, effectuée sans aucun avertissement récent, ce qui n'a pas permis aux 4 familles concernées par les propositions de logement d'être prêtes.

Ces expulsions décidées par la préfecture de Seine-Saint-Denis sont faites sans aucun diagnostic préalable ni proposition d'hébergement, ne serait-ce que pour quelques nuits ou pour la partie la plus fragile des habitants... Pourtant la circulaire du 26 août 2012 aurait pu être appliquée, comme elle devrait l'être pour l'ensemble des bidonvilles encore existant. A Montreuil, elle aurait pu permettre de constater que la plupart des familles, accompagnées depuis plusieurs années par l'Association Roms Réussite et un collectif citoyen, ne demandaient qu'une seule chose : s'intégrer, avoir des conditions de vie normales, voir leurs enfants scolarisés, résider dans un vrai logement...

A chaque expulsion, les habitants, pris dans la tourmente soudaine de l'intervention policière et de la démolition de leurs lieux de vie, n'ont pas le temps de récupérer leurs affaires ni la nourriture qu'elles avaient en réserve.

La Préfecture de Région d'Ile de France vient d'élaborer une « Stratégie régionale pour les campements illicites en Ile de France », en associant à sa préparation les préfectures et les villes concernées mais également les associations qui accompagnent les personnes vivant dans ces bidonvilles. Pourquoi cette stratégie n'a-t-elle pas été appliquée aux terrains qui viennent d'être détruits ? Cette « stratégie » ne serait-elle que de la poudre aux yeux ? L'Etat, la Préfecture de région, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis doivent répondre aux obligations qui s'imposent à eux de par la loi et les conventions internationales ratifiées par la France.

Les collectivités concernées, dont on doit reconnaître qu'elles sont souvent obligées de se débrouiller seules avec cette situation, doivent cependant aussi rechercher toutes les solutions pour permettre la stabilisation, la sécurisation, la domiciliation des personnes, la scolarisation des enfants, et assurer l'hygiène et la santé de ces lieux de vie, même si nous sommes conscients que ces villes sont déjà celles qui accueillent des populations fragilisées par le chômage et la pauvreté.

Ces expulsions ne sont pas une solution ! Ne laissons pas, de plus, la tragédie humaine que représentent près de 250 personnes supplémentaires obligées de camper à la belle étoile se transformer en une catastrophe sanitaire. Nous demandons que les mesures soient prises pour assurer un hébergement provisoire à toutes ces personnes chassées de leurs lieux de vie, en attendant une solution de logement pérenne pour ceux qui la souhaitent.

Mais pour cela encore faudrait-il que les autorités appliquent la circulaire du 26 août 2012 !